

## Réponse au postulat du Conseiller François Pittet

Séance du Conseil communal du 03.05.2021

### Renforcement de la ligne 69

#### Postulat

Au cours de la séance du Conseil communal du 14 septembre 2020, le Conseiller communal François Pittet a déposé un postulat ayant la teneur suivante :

*« Monsieur le Président,*

*Monsieur le Syndic,*

*Madame, Monsieur les Municipaux, Chers collègues,*

*En juin dernier, les CFF ont annoncé que la gare de Bossière ne serait plus desservie par la ligne RER4 dès la mise en vigueur du nouvel horaire CFF en décembre 2020. Cela implique qu'il n'y aura plus qu'un train par heure dans chaque direction la semaine. Pendant le week-end, l'offre reste identique à la situation actuelle (1 train par heure). La justification de cette dégradation de l'offre est liée aux travaux Léman 2030 qui vont commencer en gare de Lausanne.*

*En parallèle, nous avons constaté, avec plaisir, que la Municipalité avec la SDL a dynamisé les marchés du samedi matin. On remarque aussi que les bords du lac sont de plus en plus fréquentés, que ce soit à la plage ou sur les quais. Et finalement, que nos parkings ne sont pas extensibles.*

*Pour rappel concernant la desserte bus sur l'axe Nord-Sud :*

*26.06.2017 : Demande de renforcer les lignes 68 et 69 le week-end*

*30.04.2018 : Préavis municipal – renforcement de l'offre en transports publics sur l'axe Nord-Sud. Seule la ligne 68 était finalement renforcée.*

*Le préavis mentionne que les variantes proposées ont été élaborées pour faciliter le rabattement avec les transports publics sur l'axe Est-Ouest de la Commune. Le rapport de la com-*

mission répond à plusieurs interrogations sur les raisons de ne pas également renforcer la ligne 69 et créer un arrêt à Bossière :

- Peur de la non-acceptation des coûts par le conseil d'administration des TL.
- Difficulté de manœuvrer pour les bus à proximité de la gare.

Par contre, le rapport nous apprend aussi que, je cite « les propositions de 2018 ne sont pas figées dans le marbre et sont appelées à être corrigées ou adaptées en fonction de l'évolution des besoins et du nombre d'utilisateurs. » Pendant la séance plénière, le groupe de concertation appuie encore le besoin de transfert modal pour diminuer le trafic routier.

**Or, avec la modification de l'horaire CFF, les besoins ont et vont changer !**

Dans ces conditions, nous demandons un renforcement de l'offre sur la ligne 69. Cette demande s'appuie notamment sur les constats que

- depuis la mise en service du nouvel horaire avec renforcement de l'axe Nord-Sud, le nombre d'utilisateurs a fortement augmentés. La demande est donc là et le renforcement de l'offre a été largement suivi par une augmentation de l'utilisation !
- À moyen terme, il n'est pas prévu que la gare de Bossière disparaisse.
- L'atteinte des objectifs de transfert modal nécessite la mise en place d'offres de transports publics performantes et crédibles !

Le renforcement de la ligne 69 permettrait de :

1. Compenser la baisse de l'offre à la gare de Bossière pendant les heures de pointe en semaine.
2. Offrir aux habitants des quartiers de Bossière, Savuit, Bras-de-Fer une offre de week-end pour descendre au Bourg profiter des commerces locaux, du marché, du lac.

C'est d'actualité, car vendredi, nous apprenions que l'autoroute n'allait pas être élargie entre Belmont et Vevey et que notre gouvernement cantonal allait miser sur les transports publics.

Au vu des procédures d'acceptation des modifications de l'horaire et des implications financières sur le réseau d'agglomération, il ne sera peut-être possible de réaliser ce renforcement pour le nouvel horaire. Par contre, l'amélioration pourrait sûrement intervenir en cours d'année prochaine. Les variantes ayant été étudiées en 2018, il semble assez « simple » d'estimer le montant nécessaire pour rendre réalisable un renforcement.

Par le biais de ce postulat, je demande donc à la Municipalité d'étudier le renforcement de la ligne 69, le cas échéant d'inscrire un montant au budget 2021 pour permettre une mise en application rapide avec le nouvel horaire. »

## **Réponse de la Municipalité**

En préambule, la Municipalité souhaite rappeler que la baisse de la desserte ferroviaire en gare de Bossière est temporaire. À l'issue des travaux en gare de Lausanne, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a assuré que la desserte ferroviaire de la gare de Bossière devrait, normalement, revenir à la normale.

Cependant lorsque la Municipalité a été informée de la suppression d'un train par heure en gare de Bossière, à la place, habituellement, de deux trains par heure en semaine, elle n'a pas manqué de faire objection au projet horaire 2021 des Chemins de fer fédéraux (CFF).

En outre, la Municipalité était consciente que la diminution temporaire de la desserte ferroviaire de la gare de Bossière allait engendrer des désagréments.

Lorsqu'elle a été avisée de cette décision, elle a donc immédiatement entrepris des démarches auprès des transports publics de la région lausannoise (TL), pour faciliter le rabattement des usagers de la gare de Bossière sur les autres gares lutriennes.

En complément du service Taxibus déjà existant dans ce secteur, la ligne TL 69 a, ainsi, été modifiée. Un nouvel arrêt de bus nommé « Lutry, Bossière » a été créé au croisement route de Bossière – chemin des Tiolles et une bande longitudinale pour piéton a été aménagée, pour rejoindre en toute sécurité la gare de Bossière. Enfin, l'arrêt « Lutry, Gravesse » a été déplacé sur le chemin des Tiolles.

En parallèle à cela, il est avéré que depuis la mise en place du renforcement de la desserte en transports publics sur l'axe Nord-Sud de notre commune, la fréquentation de la ligne TL 68 a nettement augmentée. Toutefois, le nombre de passagers sur la ligne TL 69 n'a, lui, pas évolué.

Par conséquent, la Municipalité a dû procéder à des arbitrages vis-à-vis du développement de l'offre en transports publics au sein de la commune. Elle a donc fait le choix de prioriser le développement de l'offre en transports publics sur l'axe Nord de la commune, en renforçant la ligne TL 47, au détriment, il est vrai, de la ligne TL 69.

Néanmoins à terme, la Municipalité souhaite revoir complètement le parcours de la ligne TL 69. Au sein du chantier 1 du schéma directeur de l'Est-lausannois (SDEL) : image directrice des transports publics de l'Est-lausannois, la ligne TL 69 a d'ailleurs été prise en compte et un nouveau tracé de celle-ci est proposé.

Dans l'attente de la mise en place de cette image directrice, la Municipalité n'exclut pas de se tourner vers une solution comme FlexiBus, pour remplacer ou compléter la ligne TL 69.

En effet, FlexiBus offre un service de transports publics à la demande et pourrait mieux répondre aux besoins en transports publics de l'ensemble de la partie Est du territoire communal.

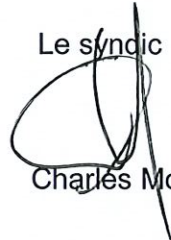
Sur la base d'un périmètre de circulation et d'arrêts définis préalablement, Flexibus crée un parcours de bus en temps réel et suivant les demandes reçues via une application ou un appel téléphonique. Le conducteur du véhicule n'effectue plus quotidiennement et sur la base d'un horaire précis un trajet identique. L'itinéraire du bus est en permanence calculé et optimisé, pour minimiser les temps d'attente et le parcours des usagers.

Le premier test de ce système effectué à Renens a été jugé concluant. Il a démontré un temps d'attente moyen de 10 minutes entre l'enregistrement d'une demande de prise en charge et l'arrivée du FlexiBus.

L'aménagement d'un tel système à Lutry permettrait plus de flexibilité aux utilisateurs des transports publics de l'Est de notre commune et offrirait une desserte en transports publics plus fine et de meilleure qualité.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité considère avoir répondu au postulat du Conseiller François Pittet.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
Charles Monod



Le secrétaire  
  
Denys Galley

Adopté en séance de Municipalité le 12 avril 2021

Municipal délégué : Kilian Duggan